



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-75

Séance du 18 décembre 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le onze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 20

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Monsieur Hervé BOULADE donnant procuration à Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Isabelle CALMET, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Bernard TROUILHET donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL.

Excusés : Monsieur Sylvain CALS, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Virginie BOU

Secrétaire de Séance : Madame Françoise HOULES

Objet de la délibération : Finances - Définition des durées d'amortissement

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des durées d'amortissement arrêté lors du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 (délibération n° 2023-037).

L'adoption du référentiel M 57 est sans conséquence sur le périmètre des immobilisations amortissables. En revanche, il impose l'application du prorata temporis de manière prospective (à savoir uniquement sur les nouvelles acquisitions). Toutefois, la méthode dérogatoire qui consiste à amortir « en année pleine » peut être maintenue pour certains biens.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir les durées d'amortissement suivantes :

Type d'immobilisation	durée d'amortissement
Biens de faible valeur inférieure à 1 000 €	1 an
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Livres et DVD (Fonds d'acquisition)	5 ans
Matériel de bureau et mobilier	5 ans
Autre matériel classique	5 ans
Aménagements extérieurs	5 ans
Versement subvention sphère privée	5 ans
Outillage	6 ans
Véhicules légers	7 ans
Documents d'urbanisme	10 ans
Containers ordures et verre / compteurs d'eau	10 ans
Matériel spécifique d'exploitation eau – assainissement	10 ans
Versement subvention sphère publique (RIP)	15 ans
Gros aménagements intérieurs	15 ans
Nouvelle construction inférieure à 1 000 000 €	15 ans

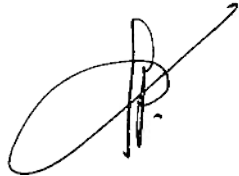
Nouvelle construction supérieure à 1 000 000 €	30 ans
Réseaux Eau - Assainissement	50 ans
Stations d'épuration	50 ans

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, décide d'arrêter les durées d'amortissement susvisées et d'appliquer la méthode dérogatoire pour les biens de faible valeur inférieure à 1 000 €.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Françoise HOULES

